

## AVENANT N°1 A L'AVIS DE COURSE : DISPOSITIONS SANITAIRES

Le contexte sanitaire, les recommandations de la FFVoile et les prescriptions des autorités préfectorales nous conduisent à prendre les mesures suivantes :

### 1. Dispositions à terre.

- Les skippers officiellement inscrits et leurs équipes ou accompagnateurs devront présenter le résultat négatif d'un test PCR de moins de 72 heures à leur arrivée sur le site à compter du mercredi 26 mai à 14H00 ; un registre sera à émarger et un badge nominatif remis en échange qui devra être porté en permanence.
- Les membres de l'équipe d'organisation, les arbitres et tous les prestataires devront présenter le résultat négatif d'un test PCR de moins de 72 heures à leur arrivée sur le site. Un registre sera à émarger et un badge nominatif remis en échange qui devra être porté en permanence.
- L'accès aux bureaux de l'organisation et aux espaces réceptifs dédiés aux skippers ne sera autorisé qu'aux personnes dûment enregistrées et ayant satisfait aux prescriptions ci-dessus.
- Le port du masque est obligatoire à tout moment sur tout le périmètre de la manifestation à Caen et à Ouistreham que ce soient sur le village grand public quai Venduvre, les espaces réceptifs quai François Mitterrand, les bureaux de l'organisation au Pavillon, la zone portuaire à Ouistreham.
- Les regroupements de plus de 6 personnes, public, coureurs, organisation doivent être évités lorsque la distanciation sociale (2 m) ne peut être respectée.
- Du gel hydro alcoolique sera disponible aux entrées du village grand public, du Carré des Skippers et des bureaux de l'organisation au Pavillon.
- Les événements sociaux traditionnels de la manifestation (conférence de presse, présentation des skippers, diner des skippers) sont annulés à l'exception de la remise des prix finale qui aura lieu au Carré des Skippers en effectif réduit et en plein air sous réserve météo.
- Le briefing de départ du samedi 29 mai à 10H00 sera organisé en visio conférence.

### 2. Dispositions à bord des bateaux à quai et en mer.

- Les skippers et préparateurs à bord des Class40 à quai pourront travailler sur leurs bateaux sans port de masque à la condition que pas plus de 2 personnes soient à bord en même temps et aient présenté un test PCR.
- Lors du suivi du départ le dimanche 30 mai les invités à bord des vedettes accompagnatrices devront porter un masque pendant toute la durée de l'opération.
- Les skippers devront remplir un questionnaire d'auto-évaluation médicale le matin du départ le dimanche 30 mai et le transmettre à la direction de course.

- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les skippers en mer pendant la durée officielle de la course.
- La présence de symptômes Covid 19 à bord pendant la course doit être signalée sans délais par le skipper à la direction de course qui décidera des dispositions appropriées après avis médical et pouvant aller jusqu'au retrait de la course.
- Compétiteurs et accompagnateurs doivent se conformer à toute demande raisonnable d'un officiel de l'épreuve.
- Le non - respect de ces dispositions peut constituer une mauvaise conduite et pourra faire l'objet d'un rapport de l'Autorité Organisatrice et / ou de la Direction de Course auprès du Jury International. [DP]
- Les actions raisonnables des responsables de l'Autorité Organisatrice et / ou de la Direction de Course de l'événement pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions inadéquates et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

### 3. Référent COVID

- Le référent COVID à terre sera le chargé de sécurité Monsieur Joël Mutrel (06 51 25 50 92 ; [joel.mutrel@orange.fr](mailto:joel.mutrel@orange.fr)) ; il devra être informé sans délais de la présence sur la manifestation d'une personne ayant une suspicion de symptômes COVID.

Fait à Paris, le 5 mai 2021

L'AUTORITÉ ORGANISATRICE

LA DIRECTION DE COURSE